

Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique

LEURRE PAR INTERNET CE QUE TOUT PARENT DOIT SAVOIR

Internet et les nouvelles technologies permettent aux ados de fraterniser et de communiquer facilement avec leurs amis, de se renseigner sur des sujets qu'ils n'oseraient pas aborder avec autrui, et de faire l'expérience de l'intimité. Tout cela est bien sain pour les ados, mais la technologie les expose à des risques, dont celui de se faire leurrer sur Internet.

Internet procure aux adultes qui ont des intentions malveillantes à l'égard des jeunes (abus sexuel, verbal ou psychologique) un moyen facile d'entrer en rapport avec eux. Par Internet, ils peuvent envoyer du matériel sexuellement explicite à un adolescent, obtenir des informations en se faisant passer pour autrui ou chercher à nouer des relations personnelles avec des jeunes. Les échanges de photos ou les conversations peuvent avoir un côté amusant au début, mais ces premiers contacts donnent lieu par la suite à des demandes insistantes de photos ou de vidéos de nudité totale ou partielle. Certains prédateurs usent de subterfuges amoureux pour que les jeunes leur envoient des photos d'eux et se servent ensuite ces images pour les manipuler et les contraindre à leur obéir.

Les jeunes sont vulnérables au leurre et à la maltraitance sur Internet parce que la technologie leur ôte toute gêne et qu'ils n'ont pas la maturité nécessaire pour faire face aux situations complexes dans lesquelles ils pourraient se retrouver. L'envoi d'une simple photo, par exemple, peut facilement avoir des suites incontrôlables au point qu'un jeune en vienne à se sentir pris dans une situation sans issue. Les relations qui naissent sur Internet évoluent souvent rapidement et peuvent conduire des adolescents à dire et à faire des choses qu'ils ne diraient ou ne feraient peut-être jamais en présence de quelqu'un dans la vraie vie. Certains ados peuvent se laisser manipuler au point de croire entretenir une relation sentimentale légitime avec un adulte.

Points importants à discuter régulièrement avec votre ado concernant ses rapports avec autrui sur Internet :

- ✓ Faites comprendre à votre ado que les adultes ne doivent pas essayer de devenir « amis » avec des adolescents ou leur manifester un intérêt sexuel. Dites-lui qu'un adulte qui se comporte de la sorte dépasse les limites et fait preuve d'un manque de jugement, ce qui en fait une personne à éviter.
- ✓ Dites à votre ado qu'il est illégal de menacer quelqu'un autant sur Internet que dans la vraie vie. Expliquez-lui que le recours aux menaces est un moyen couramment utilisé pour chercher à contrôler la situation et soumettre des jeunes à des demandes à caractère sexuel. Si quelqu'un lui fait des menaces sur Internet, dites-lui de prévenir un adulte de confiance (ce peut être vous, un enseignant, une intervenante, etc.)
- ✓ Expliquez-lui qu'il n'est ni nécessaire ni urgent de répondre aux messages qu'il reçoit. Dites-lui de ne pas répondre aux messages qui le rendent mal à l'aise.

- ✓ Expliquez à votre ado que l'on peut s'exposer à la manipulation et à la maltraitance lorsqu'on raconte ses affaires personnelles à la mauvaise personne sur Internet.
- ✓ Inspirez-vous d'incidents rapportés par les médias pour discuter de situations qui sont déjà arrivées à d'autres ados. Profitez de l'occasion pour parler ouvertement de ce genre de situation avec votre ado, discutez des risques et voyez ensemble ce qui aurait pu être fait pour empêcher les choses de mal tourner. Votre enfant risque moins d'être sur la défensive puisqu'il n'aura personnellement rien à voir avec ces situations. Votre conversation disposera peut-être votre enfant à vous parler d'une affaire ou d'une situation similaire qui le concerne lui ou un autre jeune.
- ✓ Apprenez à votre ado comment sortir d'une conversation ou d'une relation indésirable. Il y a des moyens directs de se sortir d'une situation désagréable, on peut par exemple manifester son refus en disant « Je ne veux pas » ou « Non merci » ou couper les contacts en s'abstenant de répondre aux messages de la personne, en la bloquant ou la retirant de sa liste de contacts. Il y a aussi des façons indirectes de mettre fin à une conversation; on peut par exemple trouver une excuse du genre « Je dois partir, on m'attend » ou imputer la faute aux parents : « Ma mère peut inspecter mon ordinateur à tout moment et me mettre des conséquences. »
- ✓ Dites à votre ado qu'il est important de vous demander de l'aide en cas de problème et que vous ne lui en tiendrez pas rigueur le cas échéant; rappelez-lui qu'il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide, même s'il a honte de ce qui s'est passé.

Le leurre est un processus par lequel un individu ayant un intérêt sexuel pour un enfant prépare celui-ci en vue de contacts sexuels. Au sens du Code criminel du Canada, se rend coupable de leurre quiconque, par un moyen de télécommunication, communique avec une personne qu'il croit âgée de moins de 18 ans dans le but de commettre une infraction désignée contre elle.

Cliquez protegeonsnosenfants.ca pour plus de détails.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

Avec le soutien de :



Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique



Utiliser un téléphone intelligent en toute sécurité

Pour les parents et les ados, le téléphone intelligent est utile à la fois comme moyen de communication et comme dispositif de sécurité. Or, comme la plupart des technologies, son utilisation comporte aussi des risques. Pour bien protéger votre enfant, vous devez savoir comment faire en sorte qu'il utilise son téléphone en toute sécurité.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

- 1** Prenez le temps de vous familiariser avec les fonctions de l'appareil. Est-il muni d'applis préinstallées (comme InstagramTM et FacebookTM) ou de jeux avec lesquels vous devriez vous familiariser? Comprenez-vous le fonctionnement des services de géolocalisation et pourquoi il peut être important de les désactiver pour les photos et certaines applis?
- 2** D'emblée, dites à votre ado que vous exercerez un droit de regard sur la manière dont il utilise son téléphone intelligent. Ne manquez surtout pas à votre parole; faites des vérifications de temps à autre et au besoin, et imposez des conséquences pour tout écart ou comportement inapproprié.
- 3** Voyez s'il est possible de paramétrer l'appareil de façon à bloquer l'accès à certains sites (dont les sites pornographiques) ou si cela peut se faire au moyen d'applis de contrôle parental ou par l'entremise de l'opérateur de téléphonie cellulaire.
- 4** Fixez un couvre-feu pour l'usage des appareils électroniques (dont les téléphones intelligents) dans votre foyer. Établissez aussi des règles pour les textos et les jeux (choix des correspondants de vos ados, de leurs partenaires de jeu, des sites et des applis qu'ils utilisent).
- 5** Dites à votre ado de ne pas répondre à des appels ou à des messages harcelants, malveillants ou inattendus et de conserver ce genre de messages. Montrez-lui comment bloquer les appels ou les messages venant d'utilisateurs indésirables et rappelez-lui l'importance de parler à un adulte de confiance s'il reçoit de tels messages.

Le téléphone intelligent de votre enfant et l'information qu'il contient peuvent s'avérer utiles en situation de danger (p. ex. en cas de disparition d'enfant). Tâchez de connaître les fonctions de géolocalisation offertes par l'appareil. Comme propriétaire du contrat, vous avez accès au registre des appels entrants et sortants ainsi qu'à l'information sur l'heure de la dernière utilisation connue de l'appareil. Certains appareils permettent aussi d'être localisés sur une carte moyennant un code; assurez-vous de connaître ce code.

Il est normal qu'un ado fasse des erreurs. Avertissez-le lorsqu'il omet d'utiliser son téléphone de façon responsable et rappelez-lui souvent qu'il peut vous parler sans crainte de tout ce qu'il vit.

Cliquez mobilite.protegeonsnosenfants.ca pour plus de détails.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE[®]
Aider les familles. Protéger les enfants.



Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique



L'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE :

Ce que les parents d'ados doivent savoir

Comme parent, il peut être difficile d'apprendre que son enfant a été l'instigateur d'un incident d'autoexploitation juvénile (souvent appelé « sextage » par les médias). *L'autoexploitation juvénile se définit généralement comme le fait, pour une jeune personne, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes des photos ou des vidéos à caractère sexuel par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques (messagerie sur téléphone cellulaire, applications de messagerie, réseaux sociaux).*

Si votre enfant est impliqué dans un incident d'autoexploitation juvénile, vous vivez sans doute des émotions de toutes sortes : gêne, honte, colère, une certaine vulnérabilité ou de l'incertitude quant à la suite des choses. Rassurez-vous : il est tout à fait normal de vous sentir ainsi.

À savoir pourquoi des jeunes se retrouvent impliqués dans des incidents d'autoexploitation juvénile, les raisons sont multiples, tout comme les répercussions de l'incident sur les jeunes en question. Certains jeunes peuvent en éprouver de la gêne ou une extrême vulnérabilité, tandis que d'autres (y compris celui dont la photo a été prise ou diffusée, ou celui qui a pris ou fait circuler la photo ou la vidéo de quelqu'un d'autre) se retrancheront dans une apparente indifférence et auront l'air de ne pas se rendre vraiment compte du préjudice que les images ou les agissements en question peuvent avoir causé, ou encore des conséquences à long terme de la situation.

Ce qu'il faut savoir sur cette problématique

- Sachez que les adolescents ne racontent généralement pas à leurs parents les expériences dont ils sont gênés ou dont ils ont honte; ne tenez pas pour acquis que vous seriez mis au courant s'il y avait un problème.
- C'est normal que les jeunes fassent des erreurs de jugement; cela fait partie de leur apprentissage. Lorsqu'un ado fait une erreur, faites en sorte qu'il en tire une leçon et encouragez-le à faire la distinction entre l'erreur de jugement et l'image qu'il se fait de lui-même.
- La circulation de photos ou de vidéos à caractère sexuel entre les jeunes et leur diffusion par l'entremise d'Internet peut avoir des répercussions à court et à long terme. Ces répercussions dépendront de la personnalité de l'ado, de son tempérament, des réseaux de soutien auxquels il a accès, et de sa résilience.

Il est très important de surveiller les interactions entre votre enfant et ses pairs après un incident d'autoexploitation juvénile. Votre enfant pourrait être pris à partie par ses pairs et subir de l'intimidation ou du harcèlement verbal, voire physique, et se faire rejeter. Chez certains enfants, cela provoque des sentiments d'isolement, de honte, d'impuissance et d'humiliation. Si votre enfant menace de se faire du mal, prenez la chose au sérieux et demandez aussitôt une aide professionnelle.

Conversations à avoir avec votre adolescent

- 1 Parlez à votre ado de la différence entre une relation saine (où il y a de l'amour, du respect, de l'affection) et une relation malsaine (où il y a de la manipulation, de l'intimidation, des pressions). Rappelez-lui que, dans une relation saine, votre ado n'a pas à subir de pression venant de l'autre pour s'engager dans des conversations sexuellement explicites ou partager des images à caractère sexuel.
- 2 Expliquez à votre ado l'importance de l'établissement et du respect des limites de chacun dans l'espace numérique. Les informations à caractère personnel que votre ado partage et celles que d'autres partagent avec lui doivent être protégées et traitées avec respect (elles ne doivent pas être dévoilées à d'autres). Insistez sur le fait que ce principe continue de s'appliquer après la fin d'une relation.
- 3 Parlez à votre ado des problèmes qui peuvent arriver lorsqu'on partage des renseignements à caractère privé ou intime, comme des photos ou des vidéos transmises électroniquement. Des images ainsi transmises peuvent facilement être utilisées de façon malveillante par la suite. Le destinataire pourrait les montrer à ses amis, les retransmettre ou les publier sur Internet, ou s'en servir pour manipuler l'autre personne et la contraindre, par exemple, à se livrer à d'autres activités sexuelles.
- 4 Expliquez à votre ado qu'il peut être illégal de produire, de posséder ou de distribuer des photos ou des vidéos de personnes mineures nues ou représentées de façon sexuellement explicite.

Pour aider les parents à faire face à ce problème social grandissant, le Centre Canadien de Protection de l'enfance (par l'entremise de son programme Cyberaide.ca) a produit un guide pour les familles. **Pour en savoir davantage, cliquez cyberaide.ca/autoexploitation_juvenile.**

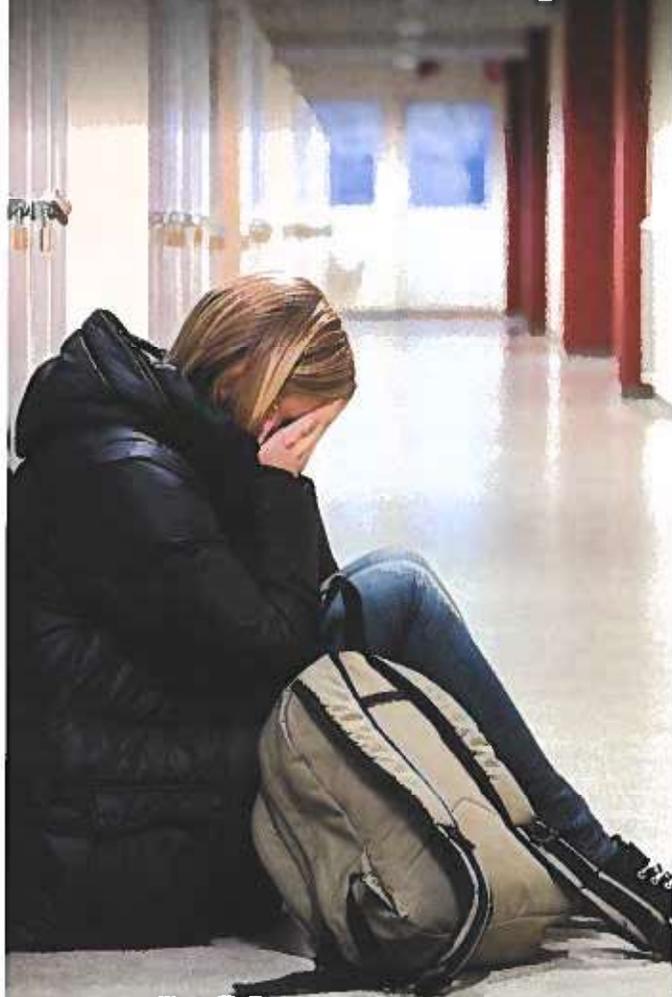


CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

Avec le soutien de :



Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique



La diffusion non consensuelle d'images intimes

Si votre enfant a transmis des photos ou des vidéos intimes ou à caractère sexuel à quelqu'un et que ces images sont diffusées par Internet ou par téléphone (ou si vous craignez que cela puisse se produire), il y a des choses que votre enfant peut faire pour reprendre le contrôle de la situation. Le Canada s'est doté d'une loi pour faire face à la diffusion non consensuelle d'images intimes. Il est désormais illégal de diffuser une « image intime » de quelqu'un sans son consentement. Si l'image met en scène une personne de moins de 18 ans, il pourrait être illégal de la diffuser, avec ou sans consentement.

Il est important de noter que, étant donné la gravité de cette infraction criminelle, tout recours ne sera probablement recevable que si votre enfant est clairement identifiable sur l'image, par exemple par son visage ou par un autre caractère distinctif.

VOICI LES MESURES QUE VOUS POUVEZ PRENDRE :

- 1 Si la photo ou la vidéo se trouve déjà sur Internet, vous pouvez essayer de la faire retirer. Déterminez à quel endroit les images ont été publiées (p. ex. YouTube^{MD}, Facebook^{MD}, Twitter^{MD}) et contactez le service en question pour demander leur retrait. Mentionnez au fournisseur que votre enfant est un citoyen canadien, que ce n'est pas lui qui a publié ces images sur le site en question, que votre enfant n'a jamais consenti à leur publication et que vous exigez qu'elles soient retirées.
- 2 Si votre enfant ne sait pas si les images sont en ligne ou si elles circulent autrement, mais qu'il craint que cela puisse arriver, ou même si votre enfant sait que les images sont en circulation et qu'il veut que cela cesse, votre enfant pourrait envoyer un message à la personne en possession des images et lui dire quelque chose comme :

« Je ne consens pas à ce que tu possèdes la photo/vidéo de moi [ajoutez une description comme "que je t'ai envoyée le (DATE)"] ». Je te demande de l'effacer et je ne te permets pas de la montrer à personne d'autre. »

Il est important d'envoyer un tel message, car une fois la personne avisée des volontés de votre enfant, elle ne pourra plus prétendre n'avoir jamais été prévenue. Votre enfant peut envoyer un texto ou un courriel à la personne, lui parler au téléphone ou en personne, ou

lui faire transmettre le message par quelqu'un d'autre. La meilleure façon de transmettre un tel message, c'est par écrit, pour qu'il reste une trace de ce qui a été envoyé.

- 3 Que votre enfant ait ou non prévenu la personne en possession des images, s'il craint que ces images soient diffusées, la loi vous permet de faire une demande en vue d'obtenir une « ordonnance de prévention ». Adressez-vous à votre palais de justice pour savoir comment procéder pour obtenir une telle ordonnance. Si le juge est convaincu que les craintes de votre enfant sont raisonnables, l'ordonnance devrait être accordée.

N.B. Les indications qui précèdent sont basées sur un examen de la loi. Elles sont fournies par courtoisie et à titre informatif seulement. Les indications qui précèdent NE CONSTITUENT PAS un avis juridique; l'infraction de diffusion non consensuelle d'une image intime est une nouvelle infraction, et l'on ne peut présumer de la façon dont la loi sera interprétée et mise en application par les forces policières et les tribunaux.

Cliquez aidezmoisvp.ca pour plus de détails.

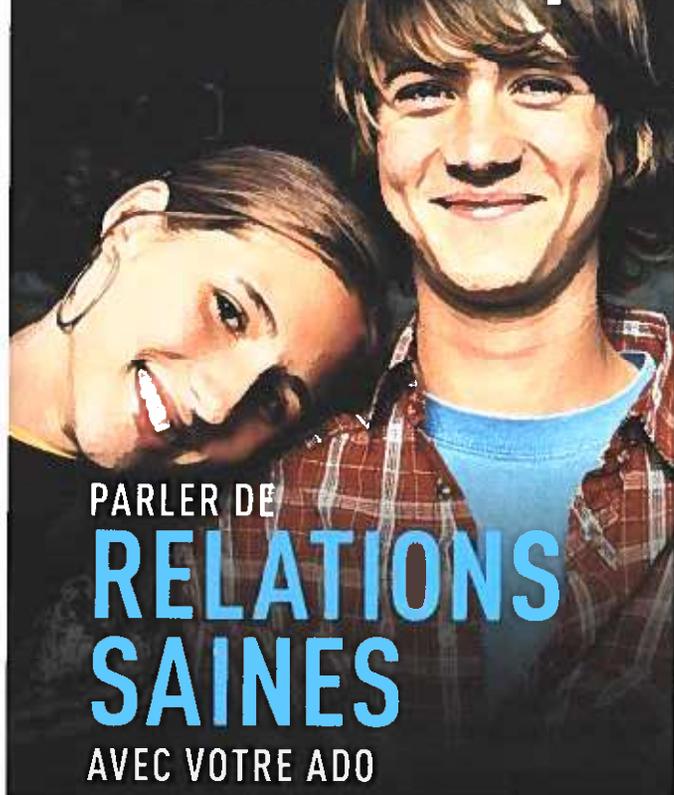


CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE[®]
Aider les familles. Protéger les enfants.



Avec le soutien de :

Être parent de préados ou d'ados à l'ère numérique



PARLER DE RELATIONS SAINES AVEC VOTRE ADO

Les relations saines entre pairs jouent un grand rôle dans le développement d'un ado. Elles l'aident à développer son identité et représentent parfois une importante source de soutien affectif. Une bonne partie de la vie sociale des adolescents (et de leur vie amoureuse) se réalise à travers la technologie, notamment par les textos et les applications mobiles. L'accompagnement parental est une condition essentielle pour influencer les opinions et les valeurs entourant l'utilisation des médias sociaux dans le contexte du développement de relations saines et enrichissantes entre ados.

Points importants à discuter régulièrement avec votre ado :

- 1 Expliquez-lui les qualités importantes d'une relation saine (affection, gentillesse, respect) et mettez cela en parallèle avec des exemples de relations malsaines (quelqu'un qui s'acharne sur l'autre, qui le manipule, qui le fait sentir coupable ou qui essaie de se faire prendre en pitié). Ne sachant pas très bien ce qu'est une relation saine, un ado sera porté à tolérer des relations qui le placeraient en situation de risque. Ainsi, la jalousie ou les textos incessants pourraient facilement être vus comme des preuves d'amour plutôt que des comportements contrôlants ou excessifs.
- 2 Échangez des idées sur les façons de se sortir d'une situation inconfortable. Cherchez ensemble des moyens directs (p. ex. « Je ne veux pas ») et des excuses subtiles (p. ex. « Faut que j'y aille; ma mère a besoin de moi ») pour se sortir d'une situation difficile.
- 3 Exploitez ce qui sort dans les médias pour donner des exemples de comportements sains et malsains (dans les films, les émissions télé ou les publicités). Remettez en question les messages véhiculés par les médias concernant les relations et aidez votre ado à exercer son sens critique par rapport aux messages négatifs et aux stéréotypes.
- 4 Discutez des problèmes qui peuvent arriver lorsqu'on s'engage dans des conversations sexuellement explicites et qu'on crée ou partage des photos ou vidéos à caractère sexuel avec d'autres internautes. Dès qu'on envoie quelque chose, on perd tout contrôle de ce qu'il en adviendra. Par exemple, les images intimes qu'une ado enverrait pourraient facilement être utilisées de façon malveillante (p. ex. le destinataire pourrait montrer les images à ses amis, les retransmettre ou les publier sur Internet) ou servir à la manipuler pour qu'elle se livre à d'autres activités sexuelles.
- 5 Faites comprendre à votre ado l'importance de l'établissement et du respect des limites de chacun dans l'espace numérique. Les informations, les photos et les vidéos que votre ado partage et que d'autres partagent avec lui doivent être protégées et traitées

avec respect (elles ne doivent pas être partagées avec d'autres). Faites valoir que ce principe continue de s'appliquer après la fin d'une relation.

- 6 Expliquez à votre ado comment rompre une relation. Rompre n'est jamais chose facile, mais il est important de ne pas laisser traîner les choses. Dites à votre enfant d'être honnête, gentil, prévenant et clair.
- 7 Soyez présent pour votre ado et maintenez un bon climat de communication. Il est important de lui rappeler qu'il peut vous demander de l'aide n'importe quand sans craindre de se mettre dans le pétrin. Rappelez-lui qu'il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide.

Quel est l'âge du consentement aux activités sexuelles?

Âge de l'enfant	L'enfant peut-il consentir?
Moins de 12 ans	NON; une personne âgée de moins de 12 ans ne peut pas consentir à une activité sexuelle.
12 ou 13 ans	DANS CERTAINS CAS; seulement si la différence d'âge est INFÉRIEURE À 2 ans*.
14 ou 15 ans	DANS CERTAINS CAS; seulement si la différence d'âge est INFÉRIEURE À 5 ans*.
16 ans ou plus	OUI; MAIS il y a des exceptions (explications plus bas)*.
18 ans	OUI.

*L'exception relative à la proximité d'âge (12-15 ans) et l'exception au consentement pour les personnes de 16 ans et plus ne s'appliquent pas si l'autre personne est en situation de confiance ou d'autorité par rapport à l'enfant, si l'enfant est dépendant de l'autre personne ou si la relation est de nature exploitante.

Cliquez protegeonsnosenfants.ca pour plus de détails.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

